MARCHE 2019/1/MFP

### Consultation pour la passation d’un marché à procédure adaptée en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## Fourniture et livraison en vrac de gazole non routier

# Pouvoir adjudicateur

EPLEFPA LA BAROTTE Haute Cote d'Or

Route de Langres

21400 Chatillon sur Seine

# Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame Arbellot de Vacqueur Marie Catherine

# Comptable assignataire des dépenses relatives au marché

Monsieur l’Agent Comptable Jérôme SOUPART

# Contact

Gestionnaire Lycée : M. Jean Michel CLAUDIN

Responsable RH et financier : Mme Sophie Humbert

Téléphone : 03 80 91 53 03

Télécopie : 03 80 91 53 19

Rédactrices du marché : Mme PETARD Marie France

Mails : marie-france.petard@educagri.fr

Téléphones: 03 80 91 53 03

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : *Le 13 JUIN 2019 à 12 H***

***Page 1***

### Préambule

L'EPLEFPA LA BAROTTE est situé sur la commune de Châtillon sur Seine, en Côte d’Or, commune rurale dont l’activité économique est principalement  tournée vers le secteur agricole. Il est le seul Etablissement  Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles du Nord Côte d’Or. Il est composé de 3 centres constitutifs :

* le Lycée ;
* le CFPPA : organisme de formation avec un pôle d’Excellence pour les formations du secteur des Travaux Publics ;
* l'Exploitation : site de Châtillon et  site de Bierre-lès-Semur.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, l'EPLEFPA LA BAROTTE possède un parc d'engins répartis sur 2 centres : l'Exploitation et le CFPPA (même adresse postale).

Chaque centre est équipé d’une cuve destinée au stockage du gazole non routier. Ces cuves sont accessibles à la même adresse postale mais localisées sur 2 parcelles différentes.Les cuves respectent les normes de sécurité en vigueur.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Centre | Localisation de la cuve | Contenance de la cuve |
| Exploitation | Exploitation | 2500 litres |
| CFPPA | Terrain de manoeuvre | 10000 litres |

1. Le titulaire est responsable du bon déroulement du dépotage. Chaque livraison devra se dérouler selon les règles de l'art, et surtout respecter les règles de sécurité.

### ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison en vrac de gazole non routier nécessaire au fonctionnement des engins agricoles et de chantier de travaux publics de l'EPLEFPA.

La présente consultation est lancée selon la procédure formalisée de l’appel d’offres ouvert.

**1.1 Décomposition du marché**

La prestation porte sur la fourniture de Gazole non routier estival et hivernal.

**1.2 Forme du marché**

Il s'agit d'un marché à bons de commande, avec un montant minimum et maximum, passé dans le cadre des dispositions de l’article 77 du Code des Marchés Publics. L’émission des bons de commande s’effectue sans négociation ni mise en concurrence au fur et à mesure des besoins.

***Page 2***

### ARTICLE 2 : QUALITE DES PRODUITS

La fourniture devra être conforme aux normes françaises en vigueur.

Les produits devront respecter la norme EN590, notamment en teneur en soufre (<10 mg/kg), et un indice de cétane supérieur ou égale à 51.

La température limite de filtrabilité devra être au minimum de 0°C en été et de – 15°C en hiver. Il est possible de proposer un GNR consommable toute l’année et respectant ces températures limites de filtrabilité imposées selon la saison.

Les produits proposés devront répondre aux normes de qualité en vigueur. Le candidat devra détailler la composition du type de GNR proposé tout en apportant des précisions sur les critères suivants :

* Tenue au froid
* Stabilité au stockage
* Protection contre la corrosion
* Qualité de combustion.

Le critère de stabilité au stockage devra tenir compte du fait que la durée de stockage dans nos cuves n’excède jamais 6 mois (en moyenne un remplissage tous les 2 mois maximum pour le CFPPA et tous les 3 mois maximum pour l’Exploitation).

N’ayant pas d’engins avec filtres à particules, il est possible de proposer un GNR contenant un biocarburant de source renouvelable (EMAG) dans la limite de 7%.

Le fournisseur devra produire pour chaque commande les mêmes caractéristiques de produits que son offre.

***Page 3***